

Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Mise en œuvre aux MEDDE/MLET

Dispositions fixées par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 (article 2):

"Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps ou statut d'emploi sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- 1°) Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception;*
- 2°) Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions;*
- 3°) Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.*

Le nombre de groupes de fonctions est fixé pour chaque corps ou statut d'emploi par arrêté du ministre chargé de la fonction publique et du ministre du budget et, le cas échéant, du ministre intéressé"

Détermination des groupes de fonctions

Schématiquement, et sous réserves de spécificités particulières, il sera recommandé :

- 4 groupes de fonctions pour les corps relevant de la catégorie A
- 3 groupes de fonctions pour les corps relevant de la catégorie B
- 2 groupes de fonctions pour les corps relevant de la catégorie C

A titre d'illustration, l'arrêté du 20 mai 2014 relatif au corps des adjoints administratifs prévoit 2 groupes et précise les montants plafond de l'IFSE et du CIA

La répartition des fonctions entre les différents groupes doit être réalisée selon un schéma simple et lisible.

On trouvera, en annexe à la présente fiche, les projets de répartition des fonctions-type par groupe pour les attachés, les SACDD et les adjoints administratifs.

Annexe

Attachés administratifs

	Administration Centrale	Services
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint de sous-direction • chef de département • chef de bureau - encadrement important ou fortes contraintes • chargé de mission à enjeux et expert 	<ul style="list-style-type: none"> • chef de service - sujétions importantes (encadrement, périmètre, contraintes) • directeur adjoint • chargé de mission à enjeux et expert
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint chef de bureau groupe 1 • chef de bureau • chargé de mission (rattachement > SD) • spécialiste 	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint chef de service groupe 1 • chef de service • responsable entité niveau 2 • chargé de mission (rattachement direction) • spécialiste
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint chef de bureau • responsable de pôle au sein d'un bureau 	<ul style="list-style-type: none"> • responsable entité niveau 1 (bureau, cellule) • adjoint responsable entité 2 • chargé d'études rattaché service ou entité niveau 2
Groupe 4	<ul style="list-style-type: none"> • chargé d'études, chargé de mission • fonctions au sein d'un bureau 	<ul style="list-style-type: none"> • chargé d'études, chargé de mission • fonctions au sein d'une entité niveau 1

Principe de passage du coefficient de fonctions PFR au groupe IFSE :

- F = 4,0 et 4,5 --> groupe 1
- F = 3,5 (2^{ème} grade et EF) --> groupe 2
- F = 3,0 et 3,5 (1^{er} grade) --> groupe 3
- F = 2,5 --> groupe 4

Secrétaires d'administration et de contrôle du DD

	Administration Centrale	Services
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint chef de bureau • responsable de pôle, d'unité, de cellule au sein d'un bureau • expert 	<ul style="list-style-type: none"> • responsable entité niveau 1 • chargé de mission rattaché à la direction • expert
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint de responsable de pôle, d'unité, de cellule au sein d'un bureau • assistant de direction • chargé de mission à enjeux • spécialiste 	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint responsable entité niveau 1 • responsable de pôle au sein entité niveau 1 • assistant de direction • spécialiste • chargé de contrôle
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> • chargé d'études, de mission • chargé de gestion, instructeur • assistant 	<ul style="list-style-type: none"> • chargé d'études, de mission • chargé de gestion, instructeur • assistant

Principe de passage du coefficient de fonctions PFR au groupe IFSE :

- F = 5,0 et 4,5 --> groupe 1
- F = 4,0 --> groupe 2
- F = 3,5 --> groupe 3

Fiche n° 5 : groupes de fonctions

Adjoints administratifs

	Administration Centrale	Services
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none">• assistant de direction• coordination d'une équipe• fonctions avec des sujétions, des compétences et/ou des responsabilités particulières	<ul style="list-style-type: none">• assistant de direction• coordination d'une équipe• fonctions avec des sujétions, des compétences et/ou des responsabilités particulières
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none">• assistant• agent d'accueil• gestionnaire• instructeur	<ul style="list-style-type: none">• assistant• agent d'accueil• gestionnaire• instructeur

Eléments de lecture

l'entité de niveau 1 représente l'unité de base définie dans l'arrêté d'organisation du service. En règle générale, on trouve les libellés suivants : bureau, cellule, unité ... Cette entité peut comprendre des entités plus petites.

l'entité de niveau 2 se trouve uniquement dans les structures déconcentrées à 4 niveaux hiérarchiques (DREAL par exemple).